

En l'absence du président, le vice-président a donné les traditionnelles informations.

Sur l'AAP PEPR exploratoires dans le cadre du PIA4, 4 projets ont été retenus dont un, DIADEME, sur les matériaux où l'établissement est fortement impliqué, les autres s'intitulent Fair Carbon, One Water, MoleculeActive. Un prochain appel concernera plus particulièrement les SATT.

Sur la LPR, les décrets d'application concernant la revalorisation des contrats docs ont été publiés (passage à 1769€, 1866€ en 2022, puis 2300€ en 4 ou 5 ans). De nombreuses mesures sont toujours en attente d'arbitrage au ministère : chaire, repyramidage, nouveau régime indemnitaire des EC, CDD de mission, ... On est donc confronté à des annonces de transformations statutaires folles de l'ESRI qui s'effondrent face à la réalité. On aurait attendu du ministère plus de pragmatisme dans ses annonces, mais cela aurait probablement impliqué une meilleure connaissance de cette réalité.

L'établissement a marqué son intérêt pour une réponse concernant les Pôles Universitaires d'innovation (PUI) dont 3 à 5 seraient ouverts afin de mettre en place de la coordination sur l'innovation.

Concernant le CPER, des premiers retours ont été faits par l'État, mais la Région est toujours en stand-by. Les informations redescendant de l'État sont positives avec financement à hauteur de 7,5 M€ pour la part État. Le précédent CPER était de presque 70M€ (avec le FEDER). Si la Région se contente d'abonder au niveau de l'État, nous serons très en dessous de ce qui est attendu. Il faut aussi noter que les projets sont très morcelés, ce qui ne facilitera pas l'investissement massif. Par ailleurs, La Région a retenu pour financement deux chaires : (LPCT et Géoressource + Arcelor Mital) et (Ladi + Bioserensity). Les traditionnels appels sont attendus pour fin novembre.

Les accords cadres Inria et Inserm sont en cours de négociation. Le principe du mandat unique de gestion n'a pas été retenu, les EPST auraient la gestion des équipes multi-laboratoires. Cela permettra de tester différentes modalités. Le kickoff meeting de LUE s'est tenu la semaine dernière et les premiers appels, par exemple sur Widen Horizon ou les thèses LUE seront proposés prochainement.

Pour l'Université de Lorraine, un premier Docteur Honoris Causa a été célébré le 12 octobre, une autre le sera le 23 novembre.

Un point important a été fait sur le calendrier et les modalités de l'évaluation HCERES. Les modalités de l'évaluation vont largement évoluer. D'abord, il semble acquis le principe de faire appel à un panel international pour procéder à l'évaluation de toute la vague. Les établissements et les laboratoires seront donc mécaniquement en concurrence à l'intérieur d'une même vague. Pour mémoire, parmi nos acolytes de la vague C on trouve Univ-Strasbourg et Aix-Marseille. Si la notation a disparu, il est fort probable que des classements thématiques soient faits. De plus les modalités vont être largement modifiées. Outre l'absence de visites sur site, remplacés par une improbable visite virtuelle permettant de mobiliser moins de gens, plus internationaux, le nombre de critères utilisés devrait exploser par rapport aux usages actuels. Cela implique que l'évaluation se concentrera de plus en plus sur les indicateurs et encore moins sur les situations humaines. Sur la préparation des dossiers, cela implique que le travail actuellement porté ne correspond pas aux critères attendus. Pour l'enseignement, l'établissement semble confiant dans sa capacité d'imposer le travail déjà fait. Pour la recherche, il n'en est pas de même. Le développement des projets des laboratoires est donc arrêté. Les bilans se poursuivent avec dépôt prévu pour le 25 février 2022, avant validation institutionnelle et dépôt avant le 15 juin 2022. L'HCERES a prévu une visite sur site début d'année 2022 auprès de l'équipe politique et de la gouvernance. Pour la phase de projet, nous avons posé la question de ce qu'il fallait faire des projets en cours d'élaboration, pour le moment tout reste en stand-by dans l'attente de la mise en place de la future équipe politique de l'établissement. Sur les Écoles Doctorales, la notion de collège doctoraux est abandonnée et l'HDR devrait entrer dans les missions des ED. Faire et défaire, c'est toujours occuper les gens, et on voit ici la difficulté qu'ont les organismes qui pilotent l'ESRI à considérer la réalité que nous vivons au quotidien.

Le traitement d'un second point a été particulièrement difficile. Il s'agit des conclusions du groupe de travail Prévention Harcèlement Doctorant. Un document présentant 19 mesures nous a été envoyé, les modalités de fonctionnement du groupe de travail nous ont été rappelées. Plusieurs interventions ont été faites contre les propositions telles qu'elles sont formulées dans le document. Tous les intervenants ont bien pris soin de rappeler leur attachement au traitement de la question et son importance dans l'organisation de l'université. Les votes sur ce point doivent bien s'entendre uniquement par rapport aux propositions et certainement pas sur la problématique. Un des points d'achoppement principal est que les propositions tentent d'être réglementaires au-delà des possibilités statutaires. Elles parlent par exemple d'obligation de suivre une formation pour pouvoir encadrer des thèses ce qui entre en conflit avec la définition statutaire du métier. S'il faut malgré tout trouver les moyens de sensibiliser la communauté à cette thématique, la voie de la réglementation semble lever de nombreuses réticences. Par exemple, des listes de collègues ayant suivi ou non la formation seraient faites et ouvriraient ou fermeraient des droits. Nous avons aussi discuté sur le rôle des CSI qui ne sont pas une bonne réponse à la diversité des situations. Nous sommes aussi intervenus pour rappeler que si la question du harcèlement sexuel

dans la relation asymétrique entre doctorant-e et encadrant-e est un problème majeur, mais que le harcèlement est systémique à l'Université, qu'il dépasse la sexualité et les doctorant-es. Une action politique pour une prise de conscience réelle et non administrative est nécessaire. Deux votes ont été ouverts, l'un sur le texte sans 3 propositions particulièrement stigmatisées qui a donné lieu à 3 Pour, 11 contre et 7 abstentions, et le second vote sur les 3 propositions a été unanimement contre. Les discussions sur cette thématique ont débordé en dehors du CS ce qui montre l'attachement des conseillers à la question et à son traitement.

La Politique de publication-édition à l'UL nous a été présentée. Il s'agit de la transformation en profondeur des anciennes PUN. Plusieurs services sont en cours de développement à partir de ce qui se pratique plus spécifiquement pour les SHS. Les questions de publications de données sont intégrées à la démarche.

Nous avons reconduit les modalités d'attribution de la PEDR pour 2022 à l'identique, ainsi que le niveau des primes. A noter qu'il est possible qu'un décret vienne modifier le système indemnitaire de primes des EC dans le cadre de la LPR d'ici 2022.

Nous avons validé le CR du conseil de juillet, eu la présentation de la répartition par masse de la dotation supplémentaire attribuée aux pôles scientifiques dans le cadre de la LPR. Le CP-CS était en charge d'évaluer les candidatures restantes pour les contrats doctoraux SHS supplémentaires reçus dans le cadre de la LPR. Ils ont présenté les éléments saillants des dossiers pour parvenir à une proposition de classement. Le conseil s'est exprimé sur le transfert de l'UR 7488 CALBINOTOX du pôle scientifique A2F, vers EMPP, avec départ de certains collègues vers une unité du pôle BMS.

Nous avons eu la présentation du nouveau directeur de l'École Doctorale SJPEG pour la fin du contrat. Nous avons validé la participation de l'établissement au GIS «Patrimoines militaires : architectures, aménagements, techniques & sociétés».

maxime amblard
élu Pour Une Université de Service Public